



Communiqué de presse
A Schoelcher, Martinique le 30 novembre 2017

Sanctuaire Agoa

Retours sur le conseil de gestion : évolution des pratiques d'observation des mammifères marins, coopération interrégionale et bilan du programme Remmoa

Le conseil de gestion du sanctuaire Agoa s'est réuni ce jeudi 30 novembre au Lamentin (Martinique), sous la présidence de M. Yvon Combes.

A l'ordre du jour :

- **Présentation des travaux de la commission « observation des cétacés et encadrement »**

Créée fin 2015, la commission « observation des cétacés et encadrement » a pour objectif de proposer les pratiques d'observation attendues dans le sanctuaire afin de garantir le maintien de la tranquillité et de l'intégrité des cétacés observés.

La commission a commencé par établir des **règles d'approche pour une observation respectueuse des mammifères marins**, en s'appuyant sur le travail mené par l'association guadeloupéenne, Évasion Tropicale, et par la direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Martinique. En octobre 2016, les **opérateurs touristiques proposant des prestations d'observation des cétacés dans le sanctuaire ont été formés** à ces règles de bonne pratique et se sont engagés à les respecter en adhérant à la **charte Agoa**.

Depuis le **15 mars 2017**, l'**arrêté** pris par le préfet de la Martinique, délégué du gouvernement pour l'action de l'État en mer aux Antilles, **interdit l'approche des mammifères marins à moins de 300 mètres**. Des dérogations pourront être accordées par les directeurs de la mer sous forme d'autorisation de manifestations nautiques.

La commission « observation des cétacés et encadrement » du sanctuaire Agoa est chargée d'**établir les recommandations à respecter dans le cadre des demandes de manifestations nautiques déposées**.

Décision du conseil de gestion

Le conseil de gestion a approuvé la nouvelle charte pour une pratique responsable des activités commerciales d'observation des mammifères marins dans le sanctuaire Agoa. Cette charte précise les recommandations à respecter dans le cadre de l'autorisation de manifestation nautique qui permet d'approcher les mammifères marins à moins de 300 mètres. Le non-respect constaté de la charte peut entraîner une suspension de l'autorisation de manifestation.

La charte précise :

- qu'une zone d'exclusion doit être respectée sur un périmètre de 100 mètres dans laquelle aucune approche n'aura lieu et sur un périmètre de 50 mètres pour les espèces de moins de 5 mètres,
- qu'aucune perturbation acoustique ne doit être produite dans une zone de prudence de 300 mètres autour des cétacés (sondeurs, sonars et musiques),
- que le nombre de bateaux dans la zone de prudence est limité à deux pour une durée de 20 minutes maximum,
- que l'opérateur s'engage à avoir un personne qualifiée à bord ayant suivi et validé une formation associée aux objectifs de cette charte, sur l'environnement marin et le tourisme baleinier, dispensée par le sanctuaire Agoa.

Dans ce cadre, le sanctuaire Agoa organise en Martinique, du 4 au 6 décembre 2017, sa 2^{ème} formation pour une pratique responsable des activités commerciales d'observation des mammifères marins

– **Avancées et perspectives pour la coopération régionale et internationale**

Les mammifères marins évoluent au sein d'immenses écosystèmes, qui ignorent les frontières administratives. Certaines espèces, comme les baleines à bosse, sont migratrices. La coopération entre aires marines protégées à grande échelle est donc essentielle pour que les actions de protection mises en place soient efficaces.

Après le Stellwagen Bank National Marine Sanctuary et le Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent, le sanctuaire Agoa a formalisé, en **mars 2017**, un **jumelage avec le sanctuaire Yarari** qui entoure les îles néerlandaises de Saba et Bonaire.

Un futur jumelage avec la République dominicaine est actuellement en discussion pour associer Agoa au sanctuaire de Samana. Une journée de travail s'est tenue en octobre 2017 avec le **Sanctuaire Pélagos** de Méditerranée pour redynamiser le lien entre les deux aires marines protégées qui partagent de nombreux enjeux.

L'année 2017 a également été marquée par la **sélection du projet CARI'MAM** (Caribbean Marine Mammals Preservation Network) au programme **Interreg Caraïbes** financé par les fonds européens à hauteur de près de 75%, soit plus de **2 millions d'euros**. Coordonné par le sanctuaire Agoa et le Centre d'activités régional pour les espèces et les espaces spécialement protégés de la Caraïbe (Car-SPAW) il **débutera en 2018** et vise à renforcer la coopération et les outils des gestionnaires d'aires marines protégées engagés dans la préservation des mammifères marins.

– **Premier bilan du programme d'observation aérienne de la grande faune marine dans les Antilles, Remmoa**

Le programme Remmoa porté par l'Agence française pour la biodiversité et mis en œuvre par l'observatoire Pelagis a mené une campagne d'observation aérienne de la grande faune marine (mammifères marins, tortues, raies, requins et oiseaux) dans les Antilles et en Guyane de septembre à octobre 2017. Le sanctuaire Agoa et les eaux qui entourent Bonaire, Saint-Eustache et la Dominique ont ainsi été survolés pendant près de 150 heures. **Quatre-vingt sept observations de cétacés** ont été enregistrées dont **40 % de grands plongeurs** (cachalots, kogias et baleines à bec) au large et de **nombreux delphinidés** près des côtes. Les résultats définitifs seront connus début 2018 et seront utiles pour l'élaboration du 2^{ème} plan de gestion du sanctuaire.

Pour l'année 2018, le conseil de gestion a également annoncé la préparation d'un grand kozé dédié au partage et à la sensibilisation sur les mammifères marins.

Couvrant 143 256 Km², Agoa est une des plus grandes aires marines protégées françaises. Son conseil de gestion est une sorte de « parlement de la mer » rassemblant 53 membres, représentants de la diversité de l'archipel de la Guadeloupe, de la Martinique, de Saint-Barthélemy et de Saint-

Martin. Il est composé d'acteurs de la mer : élus, pêcheurs professionnels, usagers de loisirs, opérateurs touristiques, associations de protection de l'environnement, experts et services de l'État. Il se réunit deux fois par an.

Le sanctuaire Agoa fait partie de l'Agence française pour la biodiversité, un établissement public du ministère de la Transition écologie et solidaire.

L'AFB exerce des missions d'appui à la mise en oeuvre des politiques publiques dans les domaines de la connaissance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des milieux terrestres, aquatiques et marins.

**Retrouvez plus d'informations sur le site web :
www.sanctuaire-agoa.fr**

Vous pouvez télécharger les photos du communiqué de presse sur notre médiathèque en ligne.

Si le lien ne fonctionne pas, rendez-vous à l'adresse suivante :

[Cliquez ici pour télécharger les fichiers](#)

La mention des crédits photos est obligatoire. Le crédit est précisé dans les propriétés de chaque photo et dans le fichier texte qui accompagne les photos.

Ces photos sont utilisables uniquement pour l'illustration de l'article sur le conseil de gestion du sanctuaire Agoa à paraître dans votre média. Toute nouvelle réutilisation doit faire l'objet d'une autorisation écrite de l'Agence française pour la biodiversité.

Contact presse

Lisa Briot, chargée de communication Agence française pour la biodiversité

lisa.briot@afbiodiversite.fr – 06 96 44 04 60